

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*De la commune de Nyon 1684 2 moules de bled
et 100 sards comme participant aux biens
communaux qui sont francs de dîmes peuvent valoir
De l'Hôpital 100 pots vin rouge d'une fondation
de la Sr^e Fontenelle 32 1/2 pour livre 2 prières
chaque semaine
De la Nation pour le service de l'Eglise
Argent 447 Provent 12 Coupes d'avoine
4 1/2 Coupes Vin blanc 1/2 de char provenant
de la Dîme*

2^e Classe du Collège de Nyon

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

159
N° 79

Troisième Classe du Collège de Nyon

Voyez la table du second Instituteur
pour tout ce qui est commun aux tables
du Collège de Nyon.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jus-
qu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

*Principes
des 1^{res} éléments de la lecture, de la Religion
de l'écriture, de l'arithmétique, de la musique, de la danse.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? &
combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels font en
usage?

*Les livres sacrés, Abrégé de l'arithmétique
d'Orléans, un recueil de problèmes de l'école
de Pétaque de David.*

8°. Préceptes & réglemens, comment
font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou
classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent?
& de quelle manière?

b. D'où est-il?

Du Château d'Or.

c. Son nom

David Aida

(3)

d. Son âge.

1. 2. ans.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

2 filles.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

depuis 10 ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit
sa vocation précédente?

*à l'hiver 10 ans. à Dorroy 5 ans. à Lyon 10 ans.
Laboureur.*

b. Réunit-il à son office quelque autre
fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquen-
tent l'école?

*20 à 25 en hiver, environ 30 en été
tous garçons.*

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à
ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y
être admis, combien?

Rien 5 bat pour le chauffage d'hiver.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou
vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'é-
cole? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à
l'école, l'instituteur loue-t-il peut-
être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance
de l'endroit où se fait l'école.

160

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*De la femme L 172.
de l'hospital - 100.
une fondation récente de la M^{re} Pastour de Genève
p^r enseigner pendant 12 heures par jour à la M^{lle}
l'écriture & l'orthographe. L 172.*

5° Classe du Collège de Nyon?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Eyins.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De Nyon, ayant un Agent.

d. District

De Nyon.

e. Canton

De Lemane.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*1. 1/2 h. Eyins, 2 h. maisons (hameau) de (Barbonier, etc.)
(fermes), Belair, 2 (de la Durance)*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*161
No 80*